

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPES externe à affectation locale à Mayotte**

**Section : Lettres Modernes**

**Session 2024**

Rapport de jury présenté par : Mélanie PIRCAR, présidente du jury



## Sommaire

1- Bilan statistique du concours.....	2
2- Admissibilité.....	3
2-1 Rappel des modalités.....	3
2-2 La dissertation.....	3
2-3 L'étude didactique d'une ou plusieurs questions de langue (épreuve de didactique).....	4
3- Admission.....	9
3-1 Rappel des modalités.....	9
3-2 La leçon.....	10
3-3 L'entretien avec le jury.....	20

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

## 1 – Bilan statistique du CAPES externe de Lettres à affectation locale à Mayotte

Nombre de postes ouverts : 10

### *Pour l'admissibilité :*

Nombre de candidats inscrits : 63

Nombre de candidats non éliminés : 21

Nombre de candidats admissibles : 16

### Moyenne épreuves admissibilité :

Epreuve 1, dissertation sur œuvre

Moyenne des candidats non éliminés : 8,08/20

Moyenne des candidats admissibles : 8,78/20

Epreuve 2, didactique

Moyenne des candidats non éliminés : 7,72/20

Moyenne des candidats admissibles : 8,46/20

Barre d'admissibilité : 13,5/40

### *Pour l'admission :*

Nombre de candidats admissibles : 16

Nombre de candidats non éliminés : 16

Nombre de candidats admis : 10

### Moyenne épreuves admission :

Epreuve 1 : leçon

- Option lettres modernes (15 candidats)

Moyenne des candidats non éliminés : 8,53/20

Moyenne des admis : 10,11/20

- Option français langue seconde (1 candidat)

Moyenne des candidats non éliminés : 9/20

Moyenne des admis : sans objet

Epreuve 2 : entretien avec le jury

Moyenne des candidats non éliminés : 9,44/20

Moyenne des admis : 11,4/20

## 2 – L'admissibilité

### 2-1 Rappel des modalités

**Epreuve 1 :** Dissertation à partir d'un sujet portant sur une œuvre littéraire de langue française inscrite au programme.

Durée : 5 heures

Coefficient 1

Le programme est composé de six œuvres. Il est annuellement renouvelé et fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

**Epreuve 2 :** Étude didactique d'une ou plusieurs questions de langue

Durée : 5 heures

Coefficient 1

Un corpus de textes littéraires et de documents (extraits de manuels, copies d'élèves, exercices, images, etc.) est proposé au candidat. Ce corpus est assorti d'un sujet imposant l'étude didactique d'une ou plusieurs questions de langue de français moderne.

En prenant appui sur ce corpus dont il conduit une analyse, le candidat construit une séquence pédagogique portant sur l'étude d'une ou plusieurs questions de langue indiquées par le sujet.

### 2-2 La dissertation

*Présenté par Myriam Lobry et Lucile Gibert*

À l'issue de la correction des copies de dissertation, le jury se propose d'en dégager une série de conseils à l'intention des futurs candidats.

- avant l'épreuve : les candidats ne doivent pas préjuger quelle œuvre sera choisie comme sujet de dissertation. Il convient donc de toutes les préparer, sans en omettre aucune. Trop de candidats semblent avoir fait l'impasse sur Baudelaire cette année.
- Pendant l'épreuve, nous conseillons à tous les candidats d'utiliser pleinement le temps dont ils disposent, pour présenter une copie correcte qui démontre leur maîtrise méthodologique. Plusieurs candidats s'interrompent à la fin de leur introduction, alors qu'ils ont démontré qu'ils avaient bien saisi les enjeux du sujet ; ils se privent eux-mêmes de chances de réussir l'épreuve. Le jury valorise tout effort conduit à son terme.

## Remarques méthodologiques

- Il est primordial dans l'introduction de bien analyser le sujet pour en dégager les enjeux. Plusieurs candidats ont pu ainsi remarquer le parallélisme sur lequel était construite la citation de Baudelaire « inspecter l'invisible et entendre l'inouï ». La forte cohésion de ce sujet rendait peu efficaces les plans qui ont voulu traiter de façon séparée les deux groupes verbaux. D'une manière générale, nous invitons les candidats à traiter le sujet dans sa globalité.
- Plusieurs candidats ont pris appui sur le contexte historique et littéraire, et notamment sur la modernité de Baudelaire et de Rimbaud. C'est une démarche qui peut être intéressante, à condition que le contexte historique soit bien utilisé pour éclairer l'œuvre qui est au centre du sujet. Nous conseillons aux candidats de toujours vérifier la pertinence de leur propos et de se demander si le développement est bien rattaché au sujet, **et ce, dans chacune des parties.**
- Le jury apprécie une copie qui se soucie d'aider le lecteur à suivre son raisonnement. S'astreindre à une présentation claire et cohérente (alinéas, chapeaux introducteurs...) est donc un moyen de mettre en valeur ses idées.
- Si le jury peut apprécier l'engagement des candidats et le fait qu'ils conduisent une réflexion personnelle, il tient aussi au respect formel de l'exercice, gage que le candidat saura s'adapter aux règles et aux codes scolaires. Les interpellations, ou autres remarques strictement personnelles sont donc à bannir.
- Le jury est attentif à la qualité de la langue, à la précision et à la richesse du vocabulaire employé comme à sa correction. Il est donc vivement recommandé aux candidats de se relire avec soin.

## Remarques sur les connaissances.

Une bonne connaissance de l'œuvre est requise : le jury attend que les candidats soient capables de s'appuyer sur plusieurs passages de l'œuvre, d'utiliser et d'analyser des citations précises, de dégager des motifs, d'étudier la structure globale de l'œuvre. Ce sont autant de pistes de travail à suivre pour le travail de l'année.

## 2-3 Etude didactique d'une ou plusieurs questions de langue

*Présenté par Marie-Cécile Febvre-Flory et Simon Perreaux*

Le jury tient tout d'abord à féliciter les candidats pour leur implication dans cette épreuve, qui a pour objectif d'évaluer leurs compétences en langue, en stylistique et en didactique. L'épreuve étant composée de de plusieurs étapes spécifiques à l'évaluation de chaque compétence, ce rapport a pour objectif de rappeler les attentes et les points à améliorer pour chacune, ce bilan étant établi à l'issue du concours 2024 à partir de la lecture des copies des candidats.

### 1. Sémantique historique (2 points)

Il était demandé d'étudier deux mots : le premier, « préjugés », invitait à analyser la formation de ce nom commun, constitué du préfixe « pré », qui signifie « avant » et du radical « juger », qui vient du latin *judicare*, « juger ». Le second terme, « détermination », vient du latin *determinatio*, qui signifie « fixer une limite ». Une fois l'étymologie présentée, il est nécessaire de commenter à la fois le sens du mot dans l'absolu et à la fois en contexte, ce qu'oublie nombre de candidats. Le terme « préjugé », par exemple, devait être analysé en montrant bien sa dimension péjorative, puisqu'il est question, dans le texte de Sartre, de la perception qu'a sa mère de la société, même si elle se refuse à combattre ce type de façon de penser. Il est à constater que certains candidats ne maîtrisent pas l'analyse de l'étymologie des mots ou tentent d'en inventer des farfelues. On ne peut que leur conseiller de se familiariser avec ce type d'épreuve et de consulter régulièrement le CNRTL (en ligne) par exemple, ou tout ouvrage de sémantique ou d'étymologie à leur disposition.

### 2. Grammaire (4 points)

La question de grammaire portait sur les temps verbaux et leur usage dans le texte de Sartre. C'est ainsi qu'il fallait procéder à un relevé exhaustif, certes, mais aussi analyser à chaque fois la valeur du temps identifié. L'identification des temps a posé quelques problèmes aux candidats : s'ils ont globalement bien reconnu les passés simples et les imparfaits, le plus-que-parfait du subjonctif « eussent pu » de la l.2 et les conditionnels « croirais » (l. 6) et « saurait » (l. 7) ont souvent été sources d'erreurs. Le présent « perdent » (l. 8) a souvent été oublié, de même que le subjonctif présent à la voix passive « soit condamné ».

C'est surtout la valeur des temps qui a très souvent été négligée, faisant perdre des points précieux aux candidats. Notons par exemple que l'imparfait avait en l'occurrence une valeur d'habitude, tandis que le présent correspondait ici à un usage gnominique, si bien qu'il avait une valeur de vérité générale. Le subjonctif présent « soit condamné » était lui appelé par la négation dans la proposition subordonnée.

### 3. Étude stylistique (4 points)

L'énoncé de l'exercice de stylistique invitait à analyser le texte extrait de *Pluie et vent sur Télumée Miracle*, de Simone Schwartz-Bart, en s'intéressant tout particulièrement aux figures imagées, et notamment aux métaphores et aux comparaisons. Il était possible d'analyser le texte en deux temps, en envisageant d'abord comment est décrit le quotidien difficile de la mère de Télumée, lavandière, puis dans un second temps comment la narratrice parvient à traduire la joie qui allège la difficulté de ce travail. Il ne s'agit ici que de pistes de réflexion, non d'un travail exhaustif comme il est attendu d'un candidat.

Il était ainsi intéressant de travailler sur la valeur d'habitude de l'imparfait utilisé pour décrire le quotidien de la mère, ainsi que sur les procédés évoquant la difficulté du travail : les hyperboles « énorme ballot de linge », « usait ses poignets », « tu y laisseras tripes et boyaux », ainsi que l'énumération des actions qu'elle réalise pour mener son travail à bien, montrent l'ampleur de sa tâche. Cette difficulté est objectivée par le discours des autres : la comparaison « une frêle comme toi » que prononce au discours direct l'une « commères » vient confirmer la difficulté du travail de la mère en accentuant sa fragilité.

Mais la narratrice fait en sorte de ne pas faire sombrer son texte dans le pathétique, au contraire, en montrant que sa mère conserve sa joie intacte. C'est ainsi que l'énumération précédemment évoquée commence et finit par le participe présent « chantant », valorisant de fait l'attitude joyeuse de la mère par-dessus la difficulté de la tâche. Les comparaisons et métaphores (« petite hachette coupe gros bois », « chantant comme une pie heureuse »), évoquent ainsi, en puisant dans le lexique de la nature, un rapport simple et heureux au travail et au monde. Le texte ménage ainsi, à l'image du personnage maternel, une résistance face à dure réalité qui s'exprime dans les images et la tonalité joyeuse dont il est empreint.

Certains candidats semblent mal maîtriser l'exercice et ont tendance à paraphraser le texte, à en résumer les idées, alors que le travail de stylistique vise à analyser par quels procédés l'auteur choisit de raconter l'histoire. Cela passe nécessairement par un relevé précis des tournures et figures de style. Notons aussi que certains identifient mal les métaphores et les comparaisons, ou imaginent des effets de style qui n'y sont point, ce qui est très préjudiciable et incite le jury à conseiller aux candidats de bien travailler ce point.

#### **4. Didactique (10 points)**

La question de didactique de la session 2024 invitait à proposer une séquence cohérente et structurée, en lien avec les textes du corpus et le programme de 3<sup>e</sup> (a), puis à élaborer une proposition didactique sur les valeurs de l'imparfait (b).

##### a) approche de la séquence :

La séquence proposée se devait d'être attentive à la notion de portrait littéraire. L'utilisation de la carte heuristique (document E) pouvait utilement guider les candidats vers une séquence interrogeant le lien entre « Portraits et identités » ou posant question de la « représentation ». Le jury n'était fermé à aucune proposition pertinente, mais il a valorisé les copies sensibles à la permanence de la figure maternelle dans les œuvres du corpus.



Notons que la séquence, inscrite dans le cadre d'une classe de 3<sup>e</sup>, doit être construite habilement autour des textes et documents proposés. Il est malheureux que de nombreux candidats aient négligé la spécificité du corpus jusqu'à sortir du « portrait » pour restituer, mécaniquement, des objectifs génériques propres à « l'autobiographie ». Comment les élèves pourraient-ils d'ailleurs intégrer des notions telles que « récit rétrospectif à la 1<sup>ère</sup> personne » ou « distinction entre je narrateur et je narré » à l'aide des simples extraits des documents A et C du corpus ?

Les objectifs devaient être clairement définis et couvrir les compétences en lecture, écriture et oral. En lecture, il s'agissait de comprendre la diversité des portraits littéraires et artistiques (fonction de célébration, quête de l'authenticité...), d'analyser les représentations de soi et des autres dans différents contextes culturels et historiques, et d'identifier les techniques narratives et stylistiques utilisées pour décrire les personnages. Outre la lecture analytique des textes du corpus, le candidat gagnait à manifester sa culture littéraire en proposant une lecture cursive en lien avec la thématique (*Le livre de ma mère*, d'Albert COHEN ou *Vipère au poing* d'Hervé BAZIN constituaient des exemples accessibles et souvent évoqués dans les programmes). En écriture, l'on pouvait cibler l'apprentissage de la rédaction de portraits en utilisant une variété de techniques stylistiques, et/ou inviter à réfléchir à sa propre identité pour l'exprimer à travers des écrits personnels. Pour ce qui est de l'oral, le jury était ouvert à de nombreuses propositions, du débat sur la notion d'identité et de représentation, à la présentation de portraits littéraires et artistiques (lecture d'image avec l'œuvre de Picasso) devant la classe.

#### b) proposition didactique

Le sujet invitait le candidat à proposer des activités progressives pour *construire*, *consolider* et *réinvestir* la connaissance des valeurs d'emploi de l'imparfait. Le jury, ici encore, a accepté toutes les propositions cohérentes et explicites. Une première *activité de découverte* pouvait s'appuyer sur les documents G et F, avec une phase de réactivation des acquis antérieurs (G), et un succinct exercice de conjugaison (F exercices 1 et 2), offrant un diagnostic à l'enseignant. Ensuite, une *activité de consolidation* utilisant le document H permettait de discriminer les usages de l'imparfait dans différents contextes narratifs afin de distinguer les valeurs de l'imparfait (description, habitude, arrière-plan). Pouvaient s'y adjoindre repérages d'occurrences dans les textes du corpus et tri par valeur d'emploi. Enfin, une *activité de réinvestissement* pouvait constituer en la rédaction d'un texte narratif ou descriptif utilisant principalement l'imparfait. Le portrait se prêtait ici assez naturellement à l'exercice. Cette dernière étape permettait aux élèves de réinvestir activement les connaissances acquises, au sein d'une tâche plus large et complexe.

La question de didactique fait émerger un certain nombre de difficultés chez les candidats. Si les défauts méthodologiques ont été moins observés qu'aux sessions précédentes (des candidats se contentant de réaliser les exercices de grammaire), et que les précédents rapports de jury semblent avoir aidé les candidats en ce sens, quelques obstacles demeurent, dont nous dresserons ici une liste succincte.

Un certain nombre de candidat a peiné à établir une séquence cohérente et précise. Un des principaux écueils est l'absence de cohérence thématique, notamment autour des notions de portrait et d'hommage à la mère. Nombreuses étaient les propositions de séquence lacunaires et désorganisées, avec des objectifs de séquence fragmentaires et sans lien explicite entre eux. Les candidats doivent veiller à construire leur séquence de manière cohérente autour d'un thème central clairement défini, tout en formulant des objectifs précis en lien direct avec les textes du corpus. Cette précision est aussi attendue dans les activités de la seconde partie : il s'agit d'éviter les allusions trop vagues.

S'ajoute à cela la place trop faible laissée à la lecture d'œuvre intégrale et à l'analyse textuelle. Il est très souhaitable d'intégrer des œuvres intégrales (en lecture cursive ou suivie) pour permettre aux élèves de mettre en lumière les spécificités des textes et leurs enjeux littéraires et thématiques. Plutôt que de viser la restitution d'éléments de programme « mal digérés », les candidats doivent exploiter les spécificités thématiques et stylistiques des textes étudiés pour enrichir la séquence.

La proposition didactique a souvent été jugée insuffisante, mal organisée (manque de construction cohérente, liste d'activités non commentées ou proposées de manière allusive) ou même non traitée par manque de temps. Il est fondamental de structurer clairement la proposition didactique et de gérer le temps imparti pour cette question fortement pondérée sur la note finale.

Enfin, la question des valeurs grammaticales a été parfois mal comprise et réduite à la simple maîtrise de la conjugaison à l'imparfait. On attendait évidemment du candidat qu'il soit capable de distinguer les valeurs d'habitude, d'arrière-plan, de description. Dans le cas contraire, il s'agira de renforcer les connaissances linguistiques en vue des prochaines sessions.

Ajoutons toutefois qu'en dépit des difficultés soulignées dans ce rapport, le jury s'est réjoui de lire de bonnes copies témoignant d'une maîtrise solide des attendus du concours. Ces candidats ont démontré non seulement leur compréhension fine des textes et des enjeux didactiques liés au programme, mais également une capacité à structurer et à articuler des propositions pédagogiques cohérentes.

### 3 – L'admission

#### 3-1 Rappel des modalités

##### **Épreuve à option**

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 40 minutes ; entretien : 20 minutes).

Coefficient 2

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat.

Le candidat a le choix entre les domaines suivants qui conditionnent la nature des documents qui lui seront remis par le jury pour la conception d'une séance d'enseignement :

1. Lettres modernes,
2. Français langue étrangère et français langue seconde.

Le choix du domaine est formulé au moment de l'inscription.

Un corpus est proposé au candidat, dont l'élément central est un texte littéraire, assorti d'un autre document. Selon le choix du domaine retenu par le candidat, ce document peut être :

- un autre texte littéraire ou une image pour le domaine lettres modernes ;
- un autre texte littéraire pour le domaine français langue étrangère et français langue seconde.

Le candidat conçoit une séance d'enseignement qui rend compte de l'analyse de chacun des documents et de leur exploitation conjointe dans une perspective littéraire ouverte sur des prolongements linguistiques, dans le domaine qu'il a choisi, selon la nature du document associé.

##### **Entretien avec le jury**

Durée de l'épreuve : 30 minutes

Coefficient 1

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury. Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation, en particulier à Mayotte.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au

concours en valorisant notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger et, le cas échéant, ses travaux de recherche. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de quinze minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de l'arrêté du 11 février 2021 fixant les modalités d'organisation, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

### 3-2 La leçon

*Rapport établi par Guillaume DUEZ et Chloé LABOISNE*

Le jury remercie les candidats pour leur implication dans la préparation à cette épreuve et leur investissement dans leur exposé comme dans leur échange avec le jury. Le présent rapport vise à faire un bilan de cette session mais surtout à apporter aux futurs candidats et à leurs formateurs une vision, la plus nette possible, des attendus de cette épreuve.

Rappelons pour commencer que **l'épreuve dite de « Leçon » dure 1h<sup>1</sup>**. Le candidat ou la candidate dispose de **40 minutes en autonomie pour son exposé**. Après avoir quitté la salle quelques instants au terme de cette première partie, pour que le jury délibère et fixe une note plancher, le candidat ou la candidate revient à l'invitation du jury pour **un entretien de 20 minutes**.

L'épreuve évalue **les compétences littéraires** des candidats. C'est pourquoi un texte leur est proposé qu'il s'agit d'analyser à travers **une explication de texte de 15 à 20 minutes**. Le choix de texte n'est pas de nature à surprendre : le jury peut proposer un texte littéraire du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, appartenant au genre de la **poésie**, du **théâtre**, du **roman** ou de ce qu'il est désormais convenu d'appeler dans les programmes la

---

<sup>1</sup> Arrêté du 11 février 2021 fixant les modalités d'organisation d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés en application du décret n° 2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043134127>

**littérature d'idées.** Ce texte est accompagné d'un second document : un texte littéraire, un extrait d'essai ou un document iconographique (tableau de peinture, photographie, photogramme de film, captation de mise en scène, etc.). L'épreuve évalue également en effet **les compétences en didactique** des candidats, la seconde partie de l'exposé consacrant **20 à 25 minutes pour une proposition de séance.** Soulignons que le mot « didactique » désigne à la fois la transmission de savoirs en classe et une discipline universitaire. Il est donc attendu des candidats et candidates, d'une part une capacité à se projeter dans des scénarios de classe, des activités de lecture, d'écriture ou d'oral à hauteur d'élève, d'autre part, une connaissance minimale du consensus didactique (autour par exemple de la lecture, de l'écriture, de l'étude de la langue).

Le libellé accompagnant ce corpus (voir exemple de sujet ci-joint) indique clairement **l'équilibre attendu entre l'explication, l'analyse du corpus et la prise en compte du niveau de classe.** C'est sur cet équilibre que nous voudrions attirer particulièrement l'attention cette année. Notre propos s'organisera en trois parties, suivant les trois temps de l'épreuve, de manière à guider les candidats dans les compétences et connaissances à mobiliser aux différents moments que sont : la découverte et analyse du corpus, l'exposé, l'entretien avec le jury.

Naturellement, nous renvoyons aux rapports précédents pour compléter les conseils apportés ici : le rapport de jury du Capes externe Lettres modernes à affectation locale à Mayotte, sessions 2022 et 2023, ainsi que dans ceux du Capes externe national Lettres modernes, sessions 2022 et 2023.

### **1. L'analyse du corpus :**

Comme chaque année, le jury a pu être agréablement surpris que des candidats prennent soin de contextualiser l'ensemble du corpus dans leur introduction. Les deux documents sont en effet présentés pour être mis en dialogue. Dès la préparation, qui dure 3h, avec usuels à l'appui, il est donc judicieux de ne pas se limiter d'abord à la lecture du texte mais d'**interroger ce qui fait corpus.**

Ainsi un rapprochement entre un poème de Maupassant, « Terreur », et un extrait de l'adaptation en bande dessinée du *Horla* de Maupassant par Guillaume Sorel, n'était pas sans conséquence sur la lecture à proposer de l'extrait principal (voir exemple de sujet ci-joint). En effet, des candidats ont tenté de lire ce poème, largement narratif, comme un conte, du fait de sa relative brièveté sans doute. D'autres ont choisi d'aborder ce texte par la versification et l'écriture poétique, se perdant parfois dans le traitement peu régulier que l'auteur y fait de l'alexandrin, par exemple. Or, le document qui l'accompagnait invitait à s'intéresser au fantastique comme genre, et en particulier à la montée de la peur et du doute. D'une part *Le Horla* est l'œuvre phare

de Maupassant en matière de nouvelle fantastique, d'autre part l'image sélectionnée centrée l'attention sur la peur du personnage mais aussi sur le doute pour le lecteur devant l'absence de toute menace tangible. Un rapprochement entre le texte de Maupassant et un autre poème, par exemple d'Aloysius Bertrand, aurait pu inviter à privilégier la dimension poétique des textes. Un corpus mettant en regard « Terreur » et un extrait de la nouvelle *Le Horla* ou d'une autre nouvelle de Maupassant aurait pu conduire à s'intéresser à l'apport de la forme versifiée pour le récit. Ici, le corpus tel qu'il était constitué plaçait la focale sur la peur, le fantastique et même le pouvoir de suggestion de cette littérature. De sorte que l'on pouvait attendre des explications allant dans le sens d'un poème narratif faisant une sorte d'éloge de la littérature fantastique.

Cet exemple illustre la **nécessité de bien interroger la manière dont les deux documents proposés dialoguent**, voire sont mis en tension. La première approche pour les candidats ne peut dans tous les cas que gagner à être **une problématisation du corpus** ; à se demander, répétons-le, ce qui fait corpus.

À cela s'ajoute un autre point de vigilance. Le jury attire l'attention des candidats sur le fait que l'explication de texte, dans le cadre de cette épreuve comme dans la réalité de la classe, a vocation à être didactisée, c'est-à-dire problématisée aussi au regard des **apprentissages visés**. Le choix d'un niveau de classe par les concepteurs du sujet n'est ainsi en rien le fruit du hasard. La classe de 4<sup>ème</sup> dans le cas de « Terreur » de Maupassant ne pouvait que confirmer la pertinence d'une problématisation autour du fantastique. L'entrée thématique au programme « La fiction pour interroger le réel » apportait un levier de problématisation supplémentaire.

La lecture à faire du texte pendant les 3h de préparation suppose donc certainement des questionnements méthodiques et le jury ne peut qu'inviter les candidats à **construire leur projet de lecture, puis de séquence, après avoir questionné ce qui fait corpus et quel levier de problématisation offrent les programmes et le niveau de classe choisi**.

Enfin, nous ne pouvons qu'alerter les candidats sur **le risque de déséquilibre, dans leur préparation, entre le temps consacré à l'explication de texte et celui dédié à la proposition didactique**.

Les exposés ont cette année largement témoigné de cet écueil : les candidats se hâtant pour dire tout ce qu'ils ont écrit sur leur brouillon pour leur explication, tentant de s'en tenir aux 15-20 minutes imparties, pour ensuite improviser parfois leur proposition didactique ou l'exposer en moins de 10 minutes, quand le format de l'épreuve en prévoit 20 à 25.

Ici encore, un rappel du réel du travail du professeur peut être utile aux candidats : **le professeur à sa table de travail ne compose par un commentaire pour se demander**

**ensuite ce qu'il va en faire avec sa classe.** Le projet didactique est un tout, tenant ensemble les apprentissages visés, le texte littéraire qui va permettre de les impulser et les activités qui vont permettre de les construire. Les candidats ayant perçu d'emblée l'intérêt que prenait le texte dans le projet de séquence problématisé à la rencontre entre le programme indiqué et le corpus proposé ont ainsi su hiérarchiser leur propos et prévoir une explication démontrant leur lecture puis développer un projet de séance illustrant le cheminement prévu pour les élèves. Ce sont ces deux points que nous allons maintenant développer.

## 2. L'exposé

### 2. a. L'explication de texte

Le format de l'épreuve conduit à rappeler qu'une explication de texte littéraire, dans ses formes scolaires (le commentaire composé, l'explication linéaire) est **la démonstration de la lecture interprétative que l'on propose d'un texte.** Il faut ici entendre que les remarques techniques ne sont qu'un outil au service de cette démonstration et que l'enjeu n'est pas d'élucider le sens d'un texte mais de déplier la manière dont il peut faire sens.

À partir de là, **la problématique attendue est nécessaire à la logique de démonstration que poursuit l'exposé, elle ne saurait être une question à laquelle répondrait le texte.** Ainsi, « Terreur » de Maupassant ne répond pas à « Comment naît la peur chez le personnage ? ». En revanche, il est possible de pointer que le texte met en scène dans un récit fantastique une lecture de texte qui fait peur et choisir comme problématique une formule du type « Nous allons montrer comment ce poème peut être pris dans sa dimension narrative essentiellement comme un éloge du fantastique ».

En outre, de nombreux candidats se trouvent en butte à la difficulté de cumuler des remarques techniques sans que cela ne constitue la démonstration attendue d'une lecture du texte. En effet, pointer que « le narrateur use de répétitions », que « le personnage pose des questions rhétoriques » peut être **juste sur le plan technique sans constituer un discours du candidat sur le texte.** À l'inverse, dire que « le poète se pose comme guide » dans tel vers de Hugo est une appréciation qui ne déplie pas le principe d'écriture du texte.

On comprendra qu'il faut éviter de se limiter à une explicitation du texte : par exemple « le champ lexical de la frayeur montre qu'il a peur » ; mais aussi de recourir à des interprétations forçant le texte : par exemple « les temps du passé font entrer dans la tête du personnage ».

De bonnes prestations ont ainsi tenu cet **équilibre entre le relevé d'éléments stylistiques et la manière dont ceux-ci éclairent la manière dont le texte et ses effets se construisent.** Un exemple entendu lors d'un exposé sur Maupassant serait une

problématique simple : « Comment le texte déploie progressivement le titre « terreur » ? ». L'exposé pointait ensuite une gradation annonçant une première montée du sentiment de peur, mais aussi deux vers descriptifs qui venaient ralentir la progression du texte. L'exposé entrait ainsi pleinement dans une logique de démonstration du fonctionnement proposé du texte.

Nous remarquons cette année, symptôme possible de ce défaut de problématisation, une **tendance à relancer une lecture de détails dans la conclusion**. Plusieurs candidats ou candidates ont ainsi repris le texte en conclusion pour citer de nouveaux éléments textuels. Cela n'est pas un gage d'exhaustivité mais davantage une forme d'errance discursive : faute de démontrer une lecture précise, le cumul de remarques tient lieu d'explication.

Enfin, le jury tient à souligner ici **l'importance de la lecture à voix haute dans l'introduction**. Les quelques lectures expressives entendues ont su faire la meilleure impression car il s'agit déjà d'une interprétation du texte. Cela a souvent permis de revenir dans l'entretien sur des effets du texte que le candidat ou la candidate percevait intuitivement et qu'il a été possible d'explicitier et d'étayer par des analyses textuelles plus précises. Dans cette perspective, nous ne pouvons qu'inviter les candidats à mettre à jour leurs connaissances des genres et de leurs spécificités pour la lecture : au théâtre, le nom des personnages ne se lit guère ; des alexandrins sont des vers très courants qu'il faut savoir lire en maîtrisant la règle du -e muet, etc.

## **2. b. La proposition didactique**

Sur la proposition d'exploitation didactique, nous avons mentionné plus haut déjà l'importance de la problématiser eu égard aux programmes et d'en **faire avant tout un projet d'apprentissage pour des élèves**.

Il est entendu que les candidats ne se livrent pas à une validation des acquis de l'expérience et qu'il ne leur est pas demandé d'attester une maîtrise des gestes d'enseignement qui serait celle de professeurs chevronnés. **Ils convient toutefois de se projeter de manière réaliste dans ses futures missions**, à partir des stages d'observation et ou de pratique accompagnés suivis au préalable, voire à partir de sa connaissance des pratiques de classe ou recommandations qui font consensus.

Dans cette perspective, proposer de faire devant la classe l'explication de texte exposée durant la première partie de l'épreuve en guise de séance pour les élèves avant de les mettre en activité sur le document complémentaire n'est guère envisageable. Cela constitue une forme d'évitement et le jury tient à rappeler que **la séance doit bien porter sur le corpus et le texte à expliquer en priorité**.



De la même manière, s'il est attendu une certaine amplitude dans les compétences développées par la proposition de séance, l'exercice se centre sur un texte et appelle ainsi assez nettement de soigner l'approche didactique de la lecture, sa synergie avec l'écriture vient ensuite assez naturellement, voire avec l'oral ou l'étude de la langue. Les exposés cherchant à toute force à s'acquitter de l'ensemble des domaines de compétences risquent fort de **tomber dans l'écueil d'un catalogue de compétences**, cachant parfois une notion à mémoriser comme seul objectif, par exemple : « en lecture, les élèves découvriront le récit fantastique, en écriture, ils s'exerceront à la suite de texte, à l'oral ils s'entraîneront à la lecture expressive ».

Une candidate faisant le choix sur un extrait de théâtre en 3<sup>ème</sup> de privilégier les compétences de lecture annonçait comme objectifs de faire passer ses élèves de la lecture à une compréhension plus détaillée de l'œuvre intégrale, en les conduisant à développer des capacités de mise en voix d'un texte théâtral, avec comme objectif secondaire la constitution d'une culture mythologique. Le jury a ainsi pu constater qu'elle percevait avec justesse ce que peut être la réalité d'un projet d'apprentissage.

Le second point constituant un conseil d'importance apporté ici aux candidats et candidates est d'**inscrire avec rigueur la séance imaginée dans un projet cohérent et notamment avec le cours de français**. Entendons par là que la séance gagne à être replacée dans le contexte, même esquissé, d'une séquence. Ce sont alors les propositions de corpus et la problématisation d'ensemble qui intéressent le jury. Le texte sera-t-il abordé dans une étude de l'œuvre dans la séquence ? S'agit-il d'un texte impulsant une réflexion en étude de la langue ? Ou d'un texte dans lequel une activité d'écriture a permis d'entrer ? Ici, cependant, nous pointons surtout une tendance à proposer des problématiques de séance ou de séquence s'éloignant résolument du champ de la discipline. Pour le texte de Maupassant, une séance axée sur « Quelles sont les limites du réel ? » paraît sortir du champ disciplinaire. Cela n'interroge de fait ni des enjeux littéraires, ni linguistiques, ni des compétences d'écriture ou d'oral.

Enfin, il est fréquent que la proposition didactique donne lieu à une longue série de précisions d'ordre plus pédagogique que didactique. Mise en groupes des élèves, répartition des rôles dans les groupes, temps imparti pour telle ou telle tâche, détail des questions posées sur le texte ou encore précision qu'une phase de mise en commun suivra un temps de travail en binômes, etc. Ces considérations peuvent éloigner de la visée de l'exercice qui reste de **démontrer, ici encore, la problématisation faite du corpus dans la perspective des apprentissages des élèves**. Nous ne pouvons que conseiller aux candidats de privilégier la mention d'éléments de la séance qui fassent valoir de nouveaux aspects du texte comme du corpus, que l'explication de texte n'aurait pas mis au jour. Ainsi, avons-nous pu entendre la proposition de projeter l'adaptation en bande dessinée du *Horla* pour que les élèves

formulent des hypothèses et constatent le doute, avant de leur proposer la lecture du poème de Maupassant en leur demandant où et comment se joue le doute. Cela démontre d'emblée la validité du rapprochement entre les deux documents, didactisée par une activité d'écriture pour ensuite mieux lire.

### 3. L'entretien

Il peut apparaître comme un propos convenu d'encourager les candidats à maintenir toute leur attention et leur énergie au moment de l'entretien. Dans les faits, ce temps est décisif. Lorsque le jury délibère quelques instants après l'exposé, il fixe une première note, qu'il ne pourra qu'augmenter. En entrant une seconde fois dans la salle pour les **20 minutes de dialogue**, le candidat ou la candidate ne peut donc que gagner des points.

Le but de cet échange est en outre de **compléter certaines propositions faites durant l'exposé**, d'accompagner le candidat pour **approfondir sa lecture** ou encore de lui donner l'occasion de **préciser des éléments de détails**, voire de corriger certaines erreurs ou approximations. Il s'agit donc de **prendre chaque question comme une chance d'aller plus loin**. Il n'est d'ailleurs pas rare, si un candidat a manqué de temps, que le jury propose par exemple de reprendre le point qui a pu rester en suspens.

La meilleure manière de tirer tout le parti de ce temps de l'épreuve est donc assurément d'**entrer pleinement en dialogue avec le jury**. Les candidats les plus convaincants sont alors ceux qui savent se positionner comme de futurs collègues, prenant en compte la question et revenant avec sincérité sur leur proposition voire s'engageant dans une piste non encore explorée. À l'inverse, restreindre ses réponses à de courtes phrases ou segments de phrase ne permet guère l'approfondissement et la réflexivité visés. Certaines questions n'échappent certes pas à une dimension quelque peu scolaire, mettant les candidats sur la piste d'une notion à nommer ; il faut se convaincre néanmoins que c'est alors toujours l'occasion de s'en saisir pour revenir sur son propos et le prolonger ou l'amender. Les réponses les plus avaries de mots donnent au jury le sentiment qu'il doit lui-même compléter la réponse. Le jury a pu cette année apprécier des réactions sincères face au texte et aux questions ouvrant un échange authentique bien que professionnel, comme avec une candidate réagissant à une question du jury sur la versification de « Terreur » de Maupassant : « En effet, la question de la versification peut être importante, mais il est vrai que j'ai d'abord vu ce texte comme un récit, et un récit dont le but est de faire peur au lecteur ». À partir d'une telle prise de position de lectrice, l'échange peut avoir lieu et **tisser de l'interprétation qui s'épaissit de connaissances littéraires ou du monde, comme cela se ferait en cours dans une situation didactique équilibrée au bénéfice des élèves**.

En somme et sur les trois parties qui composent cette épreuve, le jury espère que l'explicitation fournie par ce rapport, aussi bien sur son déroulement que sur les enjeux de chacun de ses moments, sera l'occasion pour les futurs candidats d'appréhender l'épreuve de leçon avec une meilleure connaissance et compréhension du format et des attendus. Une appropriation pleine de ces éléments leur permettra de transformer des réactions parfois de surprise ou d'étonnement en un réel partage, avec le jury, d'une sensibilité littéraire avérée.

Exemple de sujet de Leçon :

### Dossier

- **Texte à expliquer** : Guy DE MAUPASSANT, « Terreur », *Des Vers*, 1884.
- **Document associé** : Guillaume SOREL, illustration de la bande dessinée *Le Horla* (G. de Maupassant), 2014.

### Sujet

Vous proposerez une explication du premier texte figurant dans le dossier.

Puis, en prenant appui sur le document associé, vous proposerez une exploitation de l'ensemble du corpus, en classe de 4<sup>ème</sup>, dans le cadre d'une séance dont vous définirez les enjeux.

**Texte à expliquer** : Guy DE MAUPASSANT, « Terreur », *Des Vers*, 1884.

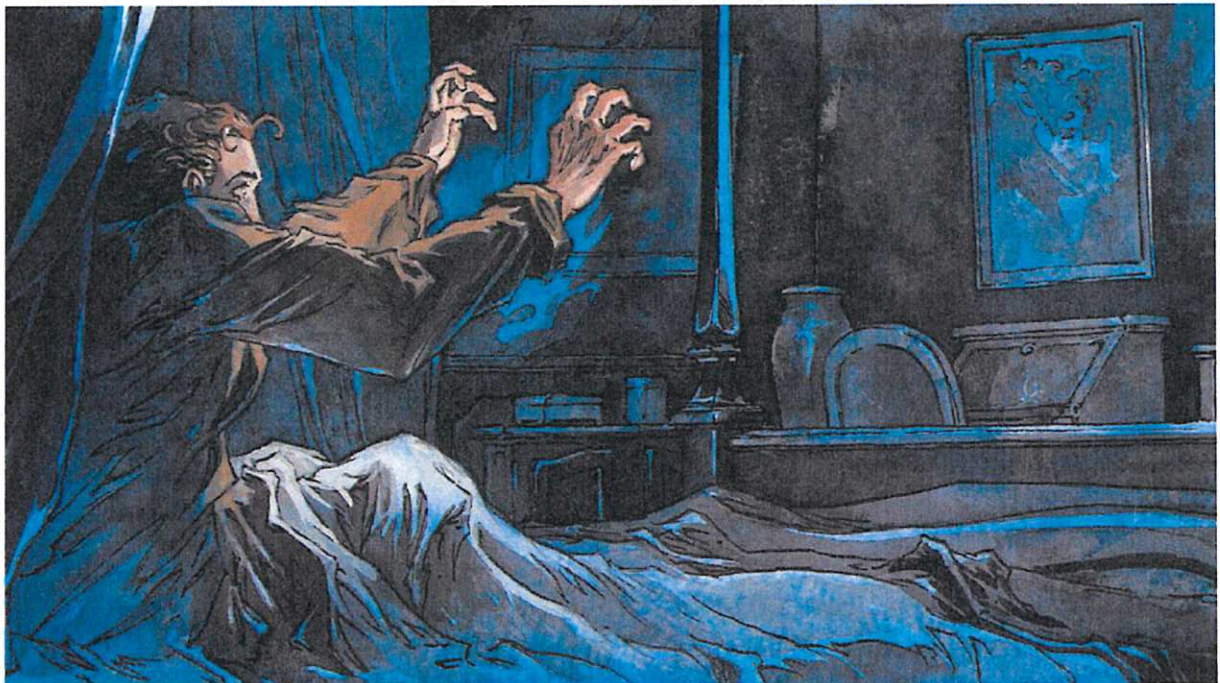
### Terreur

- 1 Ce soir-là j'avais lu fort longtemps quelque auteur.  
Il était bien minuit, et tout à coup j'eus peur.  
Peur de quoi ? je ne sais, mais une peur horrible.  
Je compris, haletant et frissonnant d'effroi,
- 5 Qu'il allait se passer une chose terrible...  
Alors il me sembla sentir derrière moi  
Quelqu'un qui se tenait debout, dont la figure  
Riait d'un rire atroce, immobile et nerveux :  
Et je n'entendais rien, cependant. Ô torture !
- 10 Sentir qu'il se baissait à toucher mes cheveux,  
Et qu'il allait poser sa main sur mon épaule,  
Et que j'allais mourir au bruit de sa parole !...  
Il se penchait toujours vers moi, toujours plus près ;  
Et moi, pour mon salut éternel, je n'aurais

15 Ni fait un mouvement ni détourné la tête...  
Ainsi que des oiseaux battus par la tempête,  
Mes pensers tournoyaient comme affolés d'horreur.  
Une sueur de mort me glaçait chaque membre,  
Et je n'entendais pas d'autre bruit dans ma chambre  
20 Que celui de mes dents qui claquaient de terreur.

Un craquement se fit soudain ; fou d'épouvante,  
Ayant poussé le plus terrible hurlement  
Qui soit jamais sorti de poitrine vivante,  
Je tombai sur le dos, roide et sans mouvement.

**Document associé :** Guillaume SOREL, illustration de la bande dessinée Le Horla (G. de Maupassant), 2014.



### 3-3 L'épreuve d'entretien

*Rapport présenté par Julie Saurel*

Cette année encore, le jury a pu apprécier des prestations convaincantes, qui témoignent de la détermination des candidats à prendre de réels engagements professionnels, en vue de devenir professeurs de lettres. De ce fait, le jury tient en premier lieu à féliciter les candidats présents pour leur sérieux et l'expression sincère de leur démarche.

Néanmoins, certaines prestations ont révélé une méconnaissance des attendus de l'épreuve, malgré les rappels et conseils des précédents rapports. Il convient en conséquence de revenir sur les étapes et les exigences de cette épreuve d'une durée totale de trente minutes, afin d'accompagner les futurs candidats dans leur préparation.

*Première partie : présentation par le candidat de son parcours.*

Cette étape inaugurale est composée d'une présentation par le candidat de son parcours, d'une durée de cinq minutes, à laquelle succède un échange avec le jury, pour une durée de cinq minutes également.

Il est essentiel de veiller à ce que la présentation prenne appui, pour chaque candidat, sur « les éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours »<sup>2</sup>. C'est pourquoi le jury a parfois regretté d'entendre des prestations réduites à un rappel succinct du parcours secondaire et universitaire du candidat, pour une durée totale parfois même inférieure à deux minutes.

Le jury a en sa possession au moment de la présentation une fiche individuelle de renseignement, rédigée par le candidat, qui synthétise déjà son parcours. Ainsi, cette ligne directrice cohérente doit guider le tissage que le candidat va créer en effectuant des choix qui valoriseront ses expériences, ses compétences, et justifieront sa motivation lors de sa présentation.

En conséquence, le jury ne saurait trop conseiller aux futurs candidats de préparer cette présentation, grâce à des temps d'entraînement favorisant la prise en compte de la durée et l'articulation équilibrée des éléments du parcours évoqués, inhérents à la raison qui les a conduits au souhait de devenir professeurs certifiés de lettres, dans l'académie de Mayotte. L'exposé engage le candidat qui démontre des qualités expressives en évitant l'écueil d'une récitation désincarnée.

Lors de l'entretien qui succède à cette présentation, le jury est amené à revenir sur les éléments du parcours des candidats, afin d'éclairer plus encore la cohérence de la démarche et mettre ainsi en valeur certaines compétences acquises qui n'auraient pas été évoquées. Un dialogue s'instaure afin de compléter ou éclairer les points intéressants du parcours.

---

<sup>2</sup> Article 8 de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

Par ailleurs, le jury porte un intérêt certain à la motivation du candidat pour l'enseignement des lettres dans le contexte de l'académie de Mayotte. Plusieurs candidats, lors de l'échange, ont expliqué avec clarté leur volonté de répondre à certains enjeux de l'enseignement, comme « l'envie de transmettre » pour ouvrir les élèves à l'altérité, la prise en considération de « la diversité des élèves » en évoquant différents projets mis en œuvre, ou encore la sensibilisation au « regard porté sur le monde » grâce à la littérature. Le jury a apprécié les échanges permettant d'évaluer l'engagement des candidats dans ce contexte plurilingue et plus particulièrement lorsqu'un candidat s'est emparé de ses connaissances littéraires pour évoquer des propositions d'activités qui incluent plusieurs variétés linguistiques et culturelles. Certains candidats venant d'autres territoires ont su parler sans angélisme ni dénigrement des élèves mahorais, illustrant leur capacité à considérer les spécificités du territoire.

Enfin, la majeure partie des candidats a porté une attention certaine à la maîtrise de la langue – particulièrement la maîtrise d'un lexique actif – lors de la présentation mais aussi au cours de l'échange avec le jury. Il est à rappeler qu'une posture appropriée et soignée est exigée et a d'ailleurs été appréciée lors de l'entretien, rendant rédhitoires certains signes de désinvolture.

#### *Deuxième partie : mises en situation professionnelle.*

La première mise en situation concerne un contexte d'enseignement disciplinaire, au sein de la classe. L'autre proposition évoque une situation relative à la vie scolaire, c'est-à-dire qu'elle se situe en dehors de la classe du professeur de français ou dans la classe, mais sans concerner spécifiquement la discipline. Dans tous les cas, la mise en situation s'inscrit dans le respect des règles de l'établissement scolaire.

On attend du candidat qu'il prenne de la hauteur en s'interrogeant sur ce qui est en jeu. Il doit être capable de rattacher une situation professionnelle à un cadre réglementaire ou à des principes manifestant sa construction intellectuelle globale comme adulte cadrant. Certains candidats ont également su se saisir de la discipline et de la richesse de la littérature lors de la mise en situation d'enseignement, pour formuler une proposition d'action étayée.

Le jury évalue l'aptitude des candidats à se référer aux textes réglementaires, à la loi le cas échéant et aux principes éthiques qu'ils tendent à faire partager : éduquer à la laïcité, développer les esprits critiques, éduquer contre toute forme de discrimination ou encore transmettre une culture de l'égalité, notamment entre filles et garçons. En faveur de cette démarche, il est attendu qu'ils s'interrogent sur les réactions et les questionnements des élèves, afin de saisir ce qui est mis en tension dans la situation fictive proposée. Il appartient de ce fait aux candidats de se la représenter concrètement et d'en imaginer certains détails à partir des hypothèses soulevées, sans solliciter le jury pour obtenir des précisions.

Certains candidats ont évoqué dans un premier temps des propositions évasives, mais ils ont su se saisir des questions ou des pistes du jury pour faire aboutir une réflexion

pertinente et adaptée. Les candidats ne doivent pas se démobiler lorsque le jury revient sur les idées avancées. En effet, au cours de ces dix minutes, s'instaure un échange avec le candidat, afin de lui permettre de considérer certaines hypothèses résultant de cette situation ou d'explicitier son jugement, lorsque la prise de parole initiale n'a pas permis de cerner tous les enjeux attendus. Ainsi, est offerte au candidat l'occasion de développer, d'enrichir ses propositions pour démontrer sa capacité à se projeter dans le métier d'enseignant. En cela, se prêter au dialogue est un point très positif, gage d'investissement dans sa future formation.

C'est pourquoi le jury a déploré la difficulté de certains candidats à identifier la complexité de la situation présentée, en invoquant par exemple l'autorité statutaire de l'enseignant pour mettre fin au problème soulevé. De même, il a été gênant de constater parfois la méconnaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire et de ses acteurs, plusieurs candidats ayant par exemple confondu le rôle du chef d'établissement et celui du conseiller principal d'éducation.

Outre les qualités orales attendues des futurs professeurs de lettres, c'est la capacité des candidats à se projeter dans le métier d'enseignant qui est évaluée, à partir de différentes mises en situation fictives, qui permettent d'apprécier à la fois leurs connaissances, leur capacité de jugement dans un contexte identifié et les propositions responsables qu'ils sont en mesure d'évoquer.

- Un exemple de sujet correspondant à une mise en situation d'enseignement :  
« Vous êtes professeur de français au collège. Vous avez consacré une séquence à la préparation documentée d'un exposé. Un élève, dont vous savez pourtant qu'il a beaucoup travaillé, refuse de présenter son exposé devant la classe. Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de réponses envisagez-vous ? »

Cet exemple met en scène une situation intéressante parce qu'elle convoque plusieurs pistes de réflexion. En effet, le candidat peut évoquer les compétences travaillées au cours de cette séquence en cours de français et la place accordée à l'oral : des entraînements à la prise de parole avant l'exposé ont-ils eu lieu ? Les élèves sont-ils évalués sur ce qu'ils ont appris ? En outre, il est aussi en mesure de centrer son attention sur l'élève lui-même, considérant sa difficulté à s'exprimer devant un auditoire, du fait de sa maîtrise de la langue. Enfin, le candidat peut invoquer cet auditoire et se demander si le refus de l'élève révélerait un souci relationnel avec plusieurs camarades. Parmi les pistes d'action, on peut envisager de travailler l'oral avec des enregistrements, de rendre l'auditoire actif ou encore de proposer des entraînements en binômes avec des grilles d'auto-évaluation.

L'analyse de la situation sous-tend la conduite d'un équilibre entre résister à la contestation possible d'un enseignement et la maladresse admissible d'un enseignant qui n'a pas été suffisamment attentif à la dimension affective dans l'oral.

Certes, le candidat peut prendre appui sur son expérience le cas échéant pour identifier la mise en tension et formuler des propositions, mais il ne peut faire l'économie d'un questionnement. Le jury n'attend pas du candidat qu'il sache déjà



faire, mais qu'il soit en mesure d'analyser une situation. En témoignant d'une posture réflexive, le candidat envisagera différentes pistes.

- Un exemple de sujet correspondant à une mise en situation de vie scolaire :  
« Vous êtes professeur en collège. A l'occasion d'un entretien individuel au sujet de la baisse de ses résultats, un élève vous fait part de difficultés personnelles ; il vous demande de garder pour vous ces informations. Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de réponses envisagez-vous ? »

Dans cette situation, les candidats devaient porter une attention particulière à la dernière proposition du sujet et infléchir leur réponse en fonction des causes possibles de ces « difficultés » : quelles sont les causes identifiées ? Faut-il les traiter en faisant intervenir d'autres acteurs que le professeur ? Une candidate a su considérer la confiance accordée par l'élève et l'importance de l'écoute, tout en évaluant la gravité possible de la situation évoquée, interrogeant la tension entre la confiance et le devoir de signalement. Dès lors, la communication avec le CPE référent a par exemple été invoquée. A l'inverse, une autre candidate n'a pu éviter l'écueil de la promesse initialement faite à l'élève, que l'enseignant ne tiendra pas, révélant une confusion dans la posture à adopter. La proposition d'action doit toujours être de nature à répondre au problème identifié, en agissant avec bienveillance, dans une relation de confiance avec l'élève.

